

### FONTSANTE : UN SITE UTILE ?

Par Hélène Glück, Les Adrets-de-l'Estérel

Un lecteur du Nouveau Journal s'interroge : où sont traités actuellement les 400 000 Tonnes de déchets du BTP jugées polluantes dans notre région PACA et par qui ?

Il existe 2 documents officiels pour permettre de répondre à cette question très pertinente. Ces 2 documents sont consultables sur Internet et leur étude prouve l'inutilité de Fontsanter.

#### 1) Le « Plan régional de gestion des déchets »

Il a été approuvé le 26 juin 2019 par toutes les autorités administratives et les élus locaux. Tous les sites de la région PACA accueillant des déchets y sont répertoriés avec le type de déchets traités selon leur classification et le tonnage possible. Les plus proches de chez nous sont Pierrefeu, Le Cannet-des-Maures, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Montauroux, cette liste est non exhaustive.

Curieusement, il n'y a aucun centre de traitement dans les Alpes Maritimes, et le site de Fontsanter ne figure pas dans ce document !

#### 2) Le Document de la Fédération Française du Bâtiment

Il donne un prix moyen de traitement à la tonne de déchets en fonction de sa classification. Actuellement, TOUS les déchets du BTP de la PACA trouvent des lieux de traitement adaptés. Les centres sont gérés par des entreprises souvent locales, quelques fois même familiales, qui sont souvent associées à de grands groupes (Véolia, Bouygues, Spie Batignolles...)

Les communes du Pays de Lérins (Cannes,

Grasses, Mandelieu-La-Napoule...) viennent d'investir de très grosses sommes dans l'agrandissement du centre de traitement de Bagnols-en-Forêt, il sera opérationnel en 2022.

#### Alors où est l'intérêt de Suez de s'installer à Fontsanter ?

C'est principalement la récupération du marché des déchets les plus dangereux qui est intéressant pour Suez : mâchefers, boues et terres hautement polluées. Aujourd'hui, ces déchets sont traités très loin des Alpes-Maritimes, essentiellement à Bellegarde, près de Nîmes. Ce sont plus de 100 000 tonnes par an de mâchefers qu'il faut acheminer par camions à plus de 300 Kms de leur lieu de production (usines d'incinération des ordures ménagères de Grasse, Antibes et Nice). Le coût du transport est énorme ! Fontsanter le réduirait à presque rien. Compte tenu des frais qu'elle vient d'engager sur le site de Bagnols-en-Forêt, la Communauté des Pays de Lérins ne viendra pas sur Fontsanter.

Alors, Fontsanter, pour qui ? Pour la Métropole Niçoise ? Pour des entreprises italiennes ? Suez a des ramifications partout en Europe.

Le Préfet du Var rendra sa décision le 21 juin prochain, juste après les élections régionales.

Avons-nous vocation à recevoir les déchets du BTP de la métropole niçoise, au risque de voir le Lac de Saint Cassien et la baie de Cannes pollués ?

[Retour sommaire](#)

Restons très vigilants et mobilisés.



# LA SOURIS QUI ACCOUCHE D'UN BŒUF... (FONTSANTE, ENCORE ET TOUJOURS!)

**Un projet disproportionné par rapport aux besoins locaux et irrespectueux de notre environnement.**

Dans leur sagesse, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Fayence ont cherché à améliorer la gestion des déchets. À la page 76 du document d'orientation et d'objectif du SCOt adopté le 17 décembre 2017, figure une « Étude sur la mise en place de la redevance incitative et une solution locale pour les déchets du BTP (notamment le site de Fontsanter pour 9,1 ha) et leur reconversion en matériaux alternatifs routiers. » Il s'agissait bien de trouver une solution pour recycler les déchets du BTP locaux responsables de nombreuses décharges sauvages.

C'est devenu un projet d'usine d'une ampleur gigantesque - sur 50 ha! - qui s'agrandira probablement, si le projet voit le jour. Rien à voir avec le souci initial de nos édiles de la ComCom!

Le Projet de Valorpôle Fontsanter concerne désormais le Bassin de vie couvrant les Alpes Maritimes et le Var, pour 400 000 tonnes annuelles de déchets produits par les entreprises (bâtiment, travaux publics, centres commerciaux...) et par les ménages qui se répartiront de la façon suivante :

- 100 000 t de déchets dits non dangereux (dont l'amiante classé comme tel) seront stockées pour toujours sur une membrane constituée de couches de bétons et plastiques (plateforme de stockage des déchets non dangereux = ISDND)

- 100 000 t de mâchefer, issu de l'incinération des déchets ménagers. Ils proviendront principalement de l'usine St Isidore à Nice et de l'usine d'incinération d'Antibes. Ils seront facturés à l'entrée par Suez au prix de 160 € la tonne. Ces déchets sont stockés pour maturation pendant 6 mois dans des bâtiments avec traitement

chimique. 92 % devraient repartir (s'ils trouvent preneurs à 80 € la tonne) pour des sous-couches routières. 8 % de ces déchets, dits ultimes, partiront dans la plateforme ISDND.

- 100 000 t de déchets, dits inertes, seront stockées pour toujours sur la zone ISDI (installation de stockage des déchets inertes). Au titre des déchets inertes admissibles dans une ISDI figure le produit des terrassements à l'exclusion des terres polluées.

- 100 000 t de déchets divers (déchets verts, papiers plastiques, terres polluées, limons, bétons) seront triées, recyclées et revendues, si elles trouvent preneurs.

Un Projet imposé par le haut, peu respectueux de la démocratie locale,

Ce projet est aujourd'hui traité par l'État, mais il semble passé entre les mailles du filet des instances de concertation et de décision des pouvoirs locaux, sans que les habitants aient été informés de son ampleur. Un projet, avec un tel impact sur les populations et la vie locale aurait mérité, pour le moins, d'être soumis aux instances représentatives de chaque commune et au Conseil Communautaire (notre parlement local)! Les séances du Comité de pilotage, au lieu de rester secrètes auraient dû, elles aussi, faire l'objet d'une information dans la presse varoise.

Le site de Fontsanter, propriété de Callian sur le Massif du Tanneron est en effet situé dans la commune de Tanneron, réputée pour ses cultures de mimosas, d'eucalyptus et son tourisme vert. Cette implantation a été décidée sans que les habitants ni même les édiles de cette commune, l'aient votée ou inscrite dans leur PLU!



*Photo-montage du projet (Vue aérienne)*

Ce projet pourtant, avance dans l'ombre. Contrairement à ce que M. Cavallier a déclaré lors de la session de l'assemblée de la ComCom du 8 décembre dernier en réponse à la question de M. Loïs Faur élu de Seillans, le projet n'est pas suspendu, si toutefois il l'a été. L'arrêté préfectoral du 12 février 2021 portant sur les délais mentionne que le dépôt des compléments de dossier a été remis le 6 janvier 2021. C'est bien là, la preuve que les études se sont poursuivies pendant cette période et que l'instruction du dossier a repris par les services de l'État.

Un projet en contradiction avec un développement équilibré du Pays de Fayence

Le projet de Suez remet en cause les grandes orientations du SCoT, promouvant le caractère rural du territoire, la préservation de son environnement, de ses paysages remarquables ainsi que de son histoire, ouvert sur l'accueil d'un tourisme vert de qualité, d'amoureux de la nature attirés par les principaux atouts que sont le lac de St Cassien, le Massif de l'Esterel et du Tanneron et les villages perchés.

Que deviendraient notre avenir économique



et notre identité, si l'image de poubelle du Var devait se superposer à celle d'un territoire rural vivant en harmonie avec son environnement, respectueux de son identité chargée d'histoire?

En ce début d'année, où en est-on ?

D'un côté, le Préfet, «vu les compléments de dossier déposés le 6 janvier 2021 et considérant que la durée de la phase d'examen de la demande d'autorisation environnementale s'avère insuffisante pour terminer l'instruction du dossier...» arrête «que le délai d'autorisation environnementale unique présenté par la société SUEZ... est prorogé de 4 mois à compter du 21 février 2021» (Arrêté préfectoral du 12 février 2021). Donc, après les élections régionales et départementales...

De l'autre, ce projet rencontre une forte opposition au sein de la population et de la majorité des conseillers municipaux du Pays de Fayence - qu'atteste le succès des pétitions et de la manifestation du 24 octobre dernier - en raison des nuisances (200 camions par jour), des dangers de pollution (lixiviats et particules dans l'atmosphère et rejet dans les eaux), d'incendie ou phytosanitaires...

Il rencontre également l'opposition des édiles de la CAVEM qui regroupe les communes du littoral de Fréjus, St Raphaël, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Les Adrets-de-l'Estérel (motion votée le 11 février 2019 à la CAVEM et délibération du 14 janvier 2021 adoptée par le Conseil municipal des Adrets-de-l'Estérel), ainsi que celle de la commune de Mandelieu-la-Napoule (courrier du 23 décembre 2019). Nous attendons maintenant que les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire débattent en leurs seins et se positionnent officiellement par délibération. L'instruction par les services de l'État ayant repris et l'avis étant rendu au plus tard en juin, il nous semble plus que jamais nécessaire que les élus de notre territoire se positionnent clairement dans les semaines qui viennent. Nous demandons que soit respecté LE

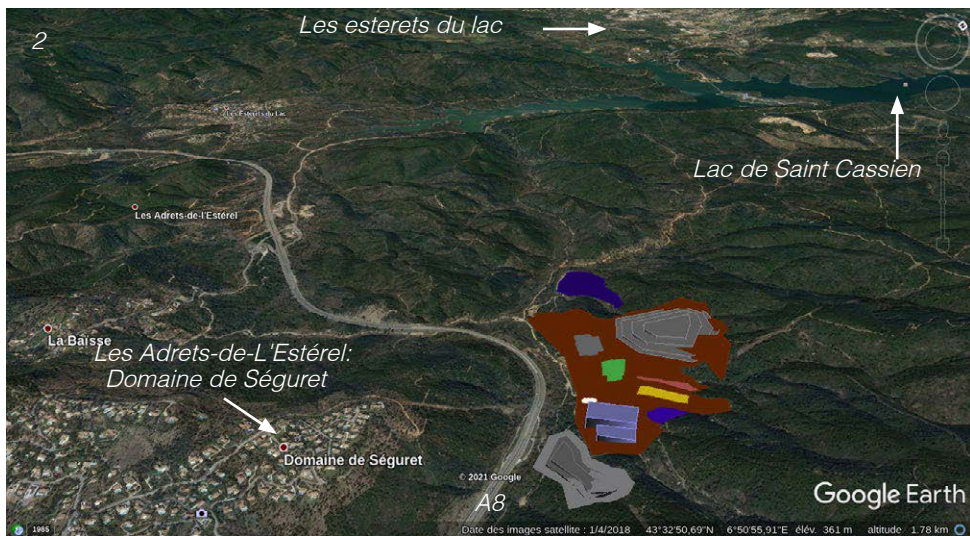
PRINCIPE DE PRÉCAUTION! Dans un contexte aussi fragile et complexe, nul, pas même l'État - via le Préfet et la DREAL - ne peut garantir que les choses se passeront exactement comme ils le préconisent pour éviter les risques! NUL NE PEUT PRÉVOIR QU'IL N'INTERVIENDRA PAS D'ÉVÉNEMENTS INCONTRÔLABLES! comme récemment les inondations dans la vallée de la Roya! nous sommes bien en zone de risques d'incendie - rouge! avec des vents violents! Et même en zone à risques sismiques orange! Souhaitons que nos élu(e)s aient cette sagesse!

L'échéance de moins de 3 mois

Il reste moins de 3 mois avant la fin de l'instruction du dossier par l'État et la décision du Préfet de lancer l'enquête publique. S'il n'est pas voulu par les instances locales, le projet est pourtant ardemment promu par le groupe Suez au nom d'un intérêt supérieur qu'on nomme l'Intérêt général lié bien sûr, à l'intérêt financier, ce qui ne peut que rencontrer l'oreille favorable de l'État.

Seule une mobilisation des habitants en alliance avec nos maires et tou(te) s les élu(e)s de la ComCom du Pays de Fayence, des villes du littoral regroupées dans la CAVEM pourra mettre un terme à cette inanité et éviterait d'en arriver à une situation comparable à celle de Notre-Dame-des-Landes ou du barrage de Sivens dans le Tarn.

C'est pourquoi Le «Comité de Liaison pour la Protection du Massif de l'Estérel et du lac de St Cassien» et l'association «Vivre et Agir aux Estérêts du Lac (VAEL)» ont décidé, le 17 mars dernier, d'unir leurs forces et leurs compétences pour mener la lutte contre ce projet qui défigurera à jamais notre beau Pays.



1 & 2 : Vues aériennes de l'impact au sol de la totalité du projet

[Retour sommaire](#)

# VALOR PÔLE, UNE VERRUE DANS TANNERON

Par Roland Lèze, président du syndicat des exploitants agricoles de Tanneron

Notre commune de Tanneron sera-t-elle bientôt plus célèbre pour sa déchèterie Suez-VALOR PÔLE que pour son massif forestier et son agriculture emblématique ?

Tanneron est un vrai village rural, où la première activité économique est l'agriculture. Répartis dans ses 22 hameaux situés en contact direct du massif forestier, maraîchage, oléiculture, mimosas, eucalyptus, arboriculture, apiculture, tant de diversité qui en font un lieu exceptionnel pour l'agriculture varoise et le tourisme.

Tanneron, territoire remarquable, où une partie des bois de Callian se situe en zone Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt

Écologique Faunistique et Floristique) qui comprend nombre d'espèces végétales et animales protégées. Mais que dit le rapport scientifique sur cette zone ZNIEFF ? Il est dit que « Ce bel ensemble forestier a été malheureusement beaucoup dégradé par les incendies. » Cependant, « La flore associée y est très riche et certaines plantes figurent parmi les raretés de la flore du département du Var. »

A-t-on le droit de mettre en péril délibérément et de manière irréversible cet écosystème fragile et notre agriculture ?

Outre le risque d'incendie lié à l'activité humaine du futur site VALOR PÔLE, Fontsanter devrait accueillir un site de traitement de déchets verts. Nous tirons la sonnette d'alarme sur cette activité du site, qui de prime abord, paraît inoffensive. En effet, il serait irresponsable de faire rentrer dans le massif forestier des déchets verts de provenances non identifiées qui seraient potentiellement contaminées par des virus et bactéries, tels que la *Xylella fastidiosa*, pour laquelle il n'existe aucun traitement curatif pour empêcher le dépérissement des végétaux et qui pourrait à terme menacer nos cultures. La Commission européenne a retenu une liste d'environ 200 espèces de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* (chêne, pin, ciste, myrte, lavande, mimosa,

eucalyptus, olivier, poirier, prunier, vigne, tomate...).

Le massif forestier, un havre de paix pour nos apiculteurs et leurs abeilles.

Nos forêts sont réputées comme espaces propices à l'hivernage des ruches, où les apiculteurs subissent moins de pertes que certains de leurs confrères sur le territoire. Ils produisent aussi un miel de grande qualité, grâce à la grande diversité florale, loin de toutes pollutions et activités humaines.

Un espace rare qui offre à nos apiculteurs des ressources indispensables à une préparation optimale des colonies, en vue de la transhumance d'été vers les montagnes du Haut Var ou vers le plateau de Valensole. Un travail minutieux et de qualité dans notre massif, ayant permis à nombre d'entre eux de décrocher des médailles d'or au Salon de l'Agriculture.

Faudra-t-il que nos apiculteurs et leurs troupeaux d'abeilles quittent le pays de Tanneron pour trouver ailleurs les ressources intactes qui font la réputation de leurs miels ? Polluer notre massif est une

chance de moins pour la survie des abeilles et par conséquent, pour la nôtre.

Enfin, comment exposer à des risques d'incendie majeurs un tel territoire, ses habitants, ses cultures, ses forêts, sa flore et ses espèces animales, par l'implantation d'une vaste poubelle au service du bassin azuréen et bien au-delà ! Fontsanter, irrémédiablement profanée, deviendrait l'une des déchèteries les plus importantes d'Europe !

### **NOUS NE L'ACCEPTERONS PAS !**

P.S: nous tenons à remercier et à soutenir activement l'association Vivre et Agir aux Estérêts du Lac pour son engagement contre Valor Pôle.

<sup>1</sup> <https://www.eco-ecole.org/>

<sup>2</sup> <https://www.ademe.fr/plante-slip>



## **APPEL DU 17 MARS 2021 : IL Y A URGENCE ET LE FEU AU LAC!**

L'UNION CONTRE LA DÉCHARGE DE FONTSANTE appelle toutes les associations, les organismes, les personnes volontaires et les personnalités indépendantes à les rejoindre.

- Rejoignez l'UNION CONTRE LA DÉCHARGE DE FONTSANTE
- Participez À NOS ACTIONS
- Informez-vous AVEC LE SITE « [fontsante.org](http://fontsante.org) ».
- Signez LA PÉTITION EN LIGNE
- Interpellez VOS ÉLU(E)S départementaux et régionaux lors des prochaines élections.
- Suivez-nous SUR FACEBOOK

UNION CONTRE LA DÉCHARGE DE FONTSANTE :

J.M. Gerassi, « Vivre et Agir aux Estérêts du Lac (VAEL) »

Bernard Masbou, Président du « Comité de Liaison pour la Protection du Massif de l'Estérel et du lac de St Cassien »

Jean Louis Le Moal, Président de LACOVAR

Roland Lèze, Président du syndicat des exploitants agricoles de Tanneron.